

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 mars 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 8 mars 2001, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Je voudrais me référer à la résolution 1333 (2000) relative à l'Afghanistan adoptée par le Conseil de sécurité le 19 décembre 2000. Au paragraphe 15 a) de cette résolution, le Conseil m'a prié, agissant en consultation avec le Comité créé en application de la résolution 1267 (1999), de constituer un comité d'experts chargé d'adresser au Conseil, dans les 60 jours suivant l'adoption de la résolution, des recommandations concernant les modalités de contrôle de l'embargo sur les armes et de la fermeture des camps d'entraînement de terroristes exigées aux paragraphes 3 et 5 de la résolution, notamment l'utilisation des éléments d'information que les États Membres auraient obtenus par leurs voies nationales et communiqueraient au Secrétaire général.

En conséquence, je tiens à vous faire savoir que j'ai désigné les experts ci-après après avoir consulté le Comité :

1. M. Haile Menkerios (Érythrée)
2. M. Reynaldo Arcilla (Philippines)
3. M. Michael Chandler (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
4. M. Mahmoud Kassem (Égypte)
5. M. Atilio Norberto Molteni (Argentine)

J'ai aussi demandé à M. Haile Menkerios (Érythrée) de présider le Comité d'experts.

(Signé) Kofi A. Annan